Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260630-DE2026_113-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 30 juin 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 24 juin 2026 Publication de la convocation le : 25 juin 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, M. Thierry CAPRON, Mme Nadine JUDE, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Laurent FAURE, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Pascal MENDILI, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Sandrine PAUL a donné procuration à M. Jérémy CLOAREC
M. Jean-Yves MORVAN a donné procuration à Mme Carine THOMAS
M. Paul LADMIRAULT a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Jérémy CLOAREC
Date de transmission au contrôle de légalité : 07 JUIL. 2026
Date de publication : 07 JUIL. 2026

Délibération n° 2026-113 : Rénovation de l'école Pierre Le Lec : marché de travaux : avenant n°1 lot 00 désamiantage démolition
Rapporteur : M. Thierry CAPRON

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération DE2025-133 du 10 décembre 2025, le conseil municipal a attribué le lot 00_désamiantage du marché de travaux pour la rénovation de l'école Pierre Le Lec à l'entreprise Kerleroux, pour un montant de 296 837 € HT.

Différents constats relatifs au désamiantage et à la démolition ont été opérés :

- Décalage de l'opération de désamiantage de la cour afin et du bâtiment « maternelle » afin de permettre le maintien de l'étanchéité des locaux de la capitainerie et disposer d'un espace chantier plus stabilisé. Montant : 5.050,00 € déjà présenté au CM du 20 mai 2026,
- Dépose de la chape au R+1 suite au défaut de qualité identifié lors de la phase de démolition et non relevé sur les carottages initiaux 13.986,00€ HT
- Dépose du dallage sous l'auvent : 784,33€ HT

Il est donc proposé un avenant n°1 pour un montant total de 19 820,33 € HT pour formaliser l'ensemble de ces évolutions.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260630-DE2026_113-DE

Cet avenant porte le montant total du lot à 316 657,33 € HT.
Le montant total des travaux actualisé est de 4 797 655,48 € HT.

Le document regroupant le projet d'avenant et la note descriptive de la maîtrise d'œuvre est joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission travaux, voirie, circulation du 16 juin 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions, décide de :

- Approuver l'avenant n°1 de 19 820.33 € HT au lot 00_désamiantage démolition ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant ;
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

Le Secrétaire de séance,
Jérémy CLOAREC